



L'Éclair

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE REVEIL ECONOMIQUE

Le Coût de la Vie

La Commission locale de Lille a établi hier Jeudi le Barème des Prix des Denrées

Sous la présidence de M. Boulin, inspecteur divisionnaire du Travail, ont lieu hier matin, de 10 h. à 14 h. 30 à l'inspection du travail, à Lille, la première réunion de la Commission locale du coût de la vie.

Syndicats ouvriers et patronaux, y étaient représentés dans une égale proportion. Les représentants des patrons étaient MM. Nuez, imprimeur, Hauser, confecteur, Debruyne, fabricant de tance, Lambert, directeur de Usages, Morel, directeur de la Cotonnière de Fives-Leroy, verriers, entrepreneur, Langlois, constructeur.

Les ouvriers étaient représentés par Rix, du Syndicat des employés; Leroy, syndicat des coupeurs; Camus, syndicat des fonctionnaires municipaux; Deverny, syndicat de la métallurgie; Bauche, syndicat du textile; Vaillant, syndicat du bâtiment; Ch. Broutin, des syndicats libres.

Après une discussion qui dura plus de trois heures, on parvint à établir un barème des prix des denrées pour Lille, à la date du 15 mars 1923. Ces prix seront sou-

mis à l'examen des services de la Préfecture et à l'approbation préfectorale. Il faudra donc quelques jours avant que le nouveau coefficient soit établi.

La Commission qui s'est réunie jeudi, — précisons-le encore, — est une commission purement locale. Ces sortes de commissions sont grandement recommandées par le Ministère du Travail.

Le rôle des commissions départementales selon les directives du Ministère, consistait désormais à rechercher les causes générales de la hausse du prix des denrées quand cette hausse se manifeste.

Relations enfin, on terminant, que, au cours de l'entrevue de jeudi, les délégués s'étonnèrent de ce que, les patrons, pour établir le coût de la vie, réduisaient fortement les dépenses des travailleurs au lieu d'établir le prix actuel des denrées en comparaison des prix en cours il y a quelque temps encore. Cela demanda une mise au point sérieuse, et environ une heure de discussion.

Une épouse débauchée tua son mari, un savant

La meurtrière du docteur Fortineau comparait devant ses juges

Nantes, 22. — Devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure ont commencé aujourd'hui les débats d'une affaire que nous avons relatée qui passionne vivement l'opinion publique: il s'agit de l'assassinat du docteur Louis Fortineau par sa femme, née Louise Lamisse, âgée de 35 ans, crime qui fut commis le 20 mai 1922 alors que le docteur, vivant séparé depuis 5 ans, dont l'inconduite était notoire, allait obtenir le divorce.



M. Fortineau

Dans la soirée du samedi 20 mai, en compagnie de son fils, elle attendit à la gare de Nantes le docteur qui se dérobait.

Le lendemain, elle prenait le train et descendait à Oudon avec son fils aîné.

Elle allait repartir quand elle connut la demeure où son mari passait habituellement le dimanche.

Le docteur lui ouvrit, fit entrer sa femme et son fils dans la salle à manger, puis elle alla fermer la porte vitrée.

Immédiatement sans que son fils s'en aperçut, elle se mit de main un revolver et tira quatre coups sur son mari qui, atteint de trois balles tombait foudroyé.

Arrêtée, elle a soutenu avoir agi sans préméditation, dans un moment d'égarement.

Les résultats de l'instruction infirment ces allégués de défense.

Trois médecins légistes ont reconnu la prévenue pleinement responsable.

Le débat sur les loyers s'est poursuivi à la Chambre

La valeur locative actuelle sera déterminée par celle de 1914

On se souvient que la Chambre avait adopté ses deux premiers articles du projet LEVASSEUR tendant à la répression de la hausse illicite des loyers. Dans sa séance d'hier matin, l'Assemblée a poursuivi le débat.

L'article 3, qui édicte des pénalités contre l'attribution de prix supérieurs à la valeur locative réelle, fut réservé, en vue d'une rédaction nouvelle.

L'article 4 fut adopté. Il fixe comme base de la valeur locative actuelle, celle de 1914.

On a abordé ensuite l'examen de l'article 5 qui détermine les majorations à ajouter à la valeur locative de 1914.

Un amendement de M. GIBBAL, proposant de confier au juge, pour chaque cas particulier, le soin de fixer cette valeur locative, fut repoussé. Le projet de la Commission, qui précise les règles d'évaluation, chargées des Commissions paritaires de leur application.

La suite de la discussion fut renvoyée à mardi matin.

Les incendies de forêts

La Chambre a discuté l'après-midi, le projet de loi concernant les mesures à prendre contre les incendies de forêts.

L'article 1er autorise les préfets à prendre des mesures spéciales, à certaines périodes, notamment à réglementer l'emploi du feu pour les propriétaires de forêts. Il interdit en outre d'employer des produits pour éclairer les forêts. Il demeure toutefois entendu que ces interdictions ne s'appliquent pas aux locaux servant à l'habitation, ni à leurs dépendances.

L'article 2 stipule que les préfets pourront retarder l'ouverture de la chasse en prévision d'incendies de forêts.

Après adoption des trois premiers articles, la suite du débat fut renvoyée à lundi.

La discussion des interpellations

On discute ensuite la date de plusieurs interpellations: celle de M. XAVIER VALLAT, sur la pression administrative exercée par des fonctionnaires à l'occasion des prochaines élections sénatoriales du Pas-de-Calais, fut ajournée par 285 voix contre 238.

M. DENISE FERRY insista pour que la Chambre discutât sa question d'interpellation sur l'insuffisance des réparations en nature en 1922.

M. VERNEGAY insista pour que son interpellation sur la Banque Industrielle de Chine fut ajournée à l'ordre du jour du vendredi 30 mars. Il en fut ainsi décidé.

Mais les obligations de M. LE TROQUER, l'Assemblée refusée, de se réunir samedi, pour discuter la question de l'heure de la séance.

Le matin, discussion du projet de douzième provisoire.

Renan, Quinet et Michelet seront transférés au Panthéon

Ainsi en a décidé le Sénat par 201 voix contre 42

Le Sénat a discuté hier la proposition de résolution de M. FRANÇOIS ALBERT relative au transfert des cendres de Renan, de Quinet et de Michelet au Panthéon.

Après intervention de MM. de LAMARZELLE, FRANÇOIS ALBERT, LABROUSSE et LEON BEHARD, la Haute Assemblée décida le transfert des cendres des trois grands écrivains au Panthéon par 201 voix contre 42.

Un échec gouvernemental

M. HENRI BERANGER vient ensuite soutenir sa proposition ayant pour objet de modifier la loi de décembre 1897 relative à la discussion de baux d'immeubles appartenant à l'Etat. Il s'agit, on le sait, de faire échec au projet gouvernemental, rendant le Séminaire de St-Sulpice à ses anciens dirigeants, moyennant une location de 50.000 fr.

Le Commissaire du Gouvernement, en l'absence du Ministre des Finances, combattit la proposition et M. de LASTEYRIE étant revenu assura la Chambre que le projet de location du séminaire serait soumis ultérieurement à la Chambre et au Sénat, et que le motion Beranger devait être écartée.

L'Assemblée en jugea différemment et adopta la proposition par 191 voix contre 88. Séance lundi prochain.

Un grand vacarme au Théâtre de Roubaix

Il fut produit par les Camelots du Roy pendant un acte de la Danseuse Rouge

Hier soir, au Casino-Théâtre de Roubaix, on donnait en représentation de la « Danseuse Rouge », de M. Charles-Henri Hirsch, qui a été interdit par différentes municipalités, notamment celle de Tourcoing.

Les Camelots du Roy avaient promis de venir faire du potin: en effet, vers 10 h. 15, au commencement du deuxième acte (Le Conseil de Guerre), des coups de sifflets se firent entendre et pendant un quart d'heure ce fut un effroyable vacarme dans la salle, produit par les camelots et les partisans de la danseuse.

50 de ces Messieurs furent « sortis » par la police, 10 furent arrêtés.

Une cinquantaine de camelots furent sortis par la police et aussi par le public. Une dizaine furent arrêtés mais relâchés après avoir été interrogés au poste de police.

Le « crime » revint dans la salle, on avait continué la représentation qui revint de nombreux applaudissements du public. Au troisième acte, les Camelots du Roy envoyèrent un bouquet avec ces mots: « Les Camelots du Roy aux acteurs ».

Un ouvrier des Mines de Courrières victime d'un accident mortel

Un terrible accident s'est produit hier matin à la fosse N. 7 des Mines de Courrières.

Mardi soir, vers 6 h., l'ouvrier Léon Lemire, âgé de 27 ans, qui achevait sa journée, cultivait dans la cage d'un « curtil » sa dernière berline de terre quand à la suite d'un geste malheureux, il est à tête découverte tombé dans le « curtil » et la partie supérieure de la cage. Le mort fut instantanément.

La victime laisse une veuve et deux enfants.

Le temps d'aujourd'hui

Brumeux le matin. Nuageux et très nuageux avec quelques ondées orageuses. Température minimum 6°.

Une minoterie de Marquise a été détruite par le feu

Un stock énorme de grains, farines, etc., a été brûlé

Boulogne, 22. — (De notre corr. part.) — Un grand incendie dû à des circonstances encore inexplicables s'est déclaré la nuit dernière vers 1 h. 30 du matin, dans les dépendances de la minoterie Hanques, rue de l'Eglise à Marquise.

Mme Hanquez qui habite en face ayant aperçu des lueurs étranges se leva et se rendant tout de suite au danger réveilla son mari.

L'alarme fut aussitôt donnée et les premiers secours furent organisés. Trois lances furent mises en batterie, l'eau, grâce à la proximité d'une petite rivière « la Flack » ne manqua pas, mais les efforts des sauveteurs furent annihilés par la nature même de l'aliment du feu: les magasins contenaient, en effet, plusieurs milliers de sacs de grains, farines et « blés »; les flammes atteignirent plus de 25 m. de hauteur rendant toute circulation possible sur la route toute proche.

En moins de deux heures, les immenses magasins étaient la proie des flammes et on devait se borner à protéger les maisons voisines.

Les dégâts, rien que pour les marchandises dépassent 400.000 francs; quant aux bâtiments incendiés, leur valeur approximative est de 300.000 francs; les machines onéreuses, appareils à bluter gisent éparpillés parmi les sacs brûlés et les poutres.

Un grave accident fut évité grâce au sang-froid d'un ouvrier

Seule la chaudière à vapeur fut préservée; grâce au sang-froid du chauffeur qui déclara le feu, l'explosion de la chaudière put être évitée; on parvint ainsi à l'écrasement de la cheminée haute de 25 mètres environ.

Les pompiers ont continué toute la journée à noyer les décombres.

Il n'y a assurance que pour une infime partie des marchandises; ce fait explique par le stock qui était d'une importance inhabituelle.

Aucune atteinte ne doit être portée à la loi des dommages

Les représentants des R. L. veilleront à cela

Paris, 22. — Le groupe parlementaire des députés radicaux s'est réuni au Sénat sous la présidence de M. Gouge.

Il a reçu une délégation de la Fédération des Associations départementales de ministres, composée de MM. Baillet, Paul Courin, et Mouron, qui ont venu l'entretenir des questions des sinistres et préoccupent le plus acutalement, notamment en ce qui concerne les modalités de paiements prévues par la loi du 28 février 1923.

Les Comités de réconciliation et l'augmentation des prix de la reconstruction.

MM. Acaudray, Billard de Verneuil et Henri Merlin ont rapporté les interventions pressantes qu'ils ont eu lieu, soit à la Chambre des Députés, soit au Sénat, soit auprès du Gouvernement et des Commissions parlementaires, pour obtenir le maintien à la somme de deux milliards des crédits pour l'année 1923.

Il a été reconnu d'un commun accord qu'il y avait lieu de veiller de plus en plus à ce que aucune atteinte ne soit portée à une manière indirecte à l'application de la loi des dommages.

Pour un monument à Olivier Deguise

Nous avons annoncé dernièrement qu'un Comité s'était formé en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de notre regretté ami et collaborateur Olivier Deguise, député de l'Aisne.

Nous nous sommes inscrits en tête de la liste de souscription pour une somme de 500 francs et, à ce sujet, nous venons de recevoir la lettre suivante du Président du Comité:

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur, au nom du Comité, de vous adresser nos vifs remerciements pour la part active que vous avez bien voulu prendre dans notre œuvre d'érection d'un Buste à notre cher et regretté ami OLIVIER DEGUISE.

« Merci aussi pour votre don si généreux de 500 francs.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Président: LENGRAND ».

Un sous-Secrétaire d'Etat aux Finances

Ainsi que nous l'avons annoncé, un sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances a été créé et c'est M. d'Aubigny, député de la Sarthe, qui a été désigné pour ce poste.

M. d'Aubigny est né à Paris le 6 juillet 1875. Ancien conseiller général, maire de Noyen (Sarthe), il fut élu pour la première fois député en 1905 par les électeurs de l'arrondissement de Mans. Il fut réélu en 1914 et en 1919.

Ala Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Un russe assassina son amie d'un coup de révolver à Lens

Nous avons relaté en son temps cette tragédie qui eut hier son épilogue devant les assises du Pas-de-Calais.

Le héros de l'affaire, Berkoun Ioukoff, d'origine russe, âgé de 39 ans, ancien plombier à Lens, qui s'était séparé de son amie, Eugénie Lebrun, veuve Theron, demeurant à Lens, réapparut inopinément dans le débat que tenait la veuve Theron. C'était le 22 décembre dernier.

Berkoun, un revolver à la main, s'approcha de son amie et fit feu sur elle, la blessant mortellement. La malheureuse expira presque aussitôt.

« L'ouvrier Tréla qui se trouvait dans le débit tenta alors de s'opposer à la fuite de l'assassin. Après avoir assésé à ce dernier un coup de varlope qui l'éclaira, une lutte terrible s'engagea entre les deux hommes.

Tréla, enfin, réussit à maintenir son adversaire jusqu'à l'arrivée de la police.

Le passé de l'inculpé est peu connu. Est rattaché à ses nombreuses suspentes un arrêté d'expulsion judiciaire, mais il a été laissé à Paris et à Lens une réputation très mauvaise.

LES TRAVAILLEUX FORGES A PERPETUITE

La préméditation de Berkoun ayant été nettement établie, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.



M. D'AUBIGNY

M. d'Aubigny fut nommé, en 1917, président de la commission de l'Aéronautique, formée par M. Clémentel pour étudier l'utilisation de l'Aéronautique après la guerre.

Il a fait partie de la Commission de l'Armée de la Chambre et est secrétaire de la Commission des finances.

M. d'Aubigny est inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique.

Le nouveau sous-secrétaire d'Etat des Finances ne prendra possession de ses fonctions qu'après le vote des crédits nécessaires pour la création de son poste.

LÉGENDES A DÉTRUIRE

Quelques événements importants ont, dans le domaine économique, marqué ces derniers jours. Et tout d'abord, il faut noter l'intervention d'une délégation du Conseil municipal de Paris et du Gouvernement au sujet de l'augmentation du prix des boulangers de la capitale.

La délégation expose que cette augmentation — la quatrième — aurait pour résultat celle de la farine et comme corollaire une cherté croissante des autres denrées et aussi une augmentation des traitements des fonctionnaires municipaux, devant s'élever pour la ville de Paris à six cent cinquante millions.

Cette situation n'est point spéciale à Paris. Des événements de même nature, du Nord au Midi, se passent partout.

M. Poincaré, qui ne paraissait point être averti de ces faits, a promis que le Gouvernement prendrait enfin « des mesures ».

N'y croyons pas trop. Mais ce qu'il importe de noter, c'est qu'à peine cette démarche du Conseil municipal de Paris, appuyée par le Préfet de la Seine, était-elle annoncée, qu'une déléguée se produisit à la Bourse des farines.

Ce brusque arrêt de la hausse est, à notre avis, des plus symptomatiques.

Il illustre singulièrement ce que nous disions il y a quelques jours: le débouché indiscutablement voulu par le parti de l'agio dans les tristes événements actuels.

Craignant que les excès mêmes de leurs manœuvres n'obligent le Gouvernement — qui les laisse faire — à intervenir, nos gens de Bourse ont provoqué la baisse.

Ne soyons cependant pas dupes de cette déception. Elle n'est pour eux qu'un moyen de poursuivre plus adroquement, demain, leurs combinaisons.

Trop souvent, le public ne recherche pas les causes lointaines, mais vraies, du mal qui l'occupe.

Dans sa loyauté, il ne soupçonne point que quelques individus, assis autour d'une table, peuvent au cours d'un jour, qu'un grand tripotier de farines avait réalisé cinquante millions de bénéfices en deux ou trois ans.

C'est vers ceux-là que le cultivateur du peuple doit monter, et non vers le cultivateur aux mains salées ou vers le boulangier aux poumons calcifiés.

Cette année, le cultivateur a vendu sa récolte à 75 francs les 100 kilos.

Et ce blé est revendu, sous l'aspect de farine, à 115 ou 120 francs.

Le producteur ne bénéficie pas de l'accroissement du produit: il est en fait quelques maîtres du marché qui lui prennent, à l'heure qu'il s'agit, tout le fruit de son labeur.

Le bénéfice du boulangier? Il est modeste, certes, et chacun peut l'apprécier.

Il y a quelques jours, au Parlement, M. Duménil, disant que si l'ose dire — le prix de vente du sucre, établissant que: le cultivateur vendait le sucre de ses betteraves 0 fr. 30 le kilo et ne réalisait que 0 fr. 20 centimes de bénéfice; le raffineur 3 fr. 95 et s'octroyait un bénéfice de 1 fr. 20 (1), tandis que le spéculateur, qui vendait 4 fr. 20, avait un bénéfice de 10 centimes.

Il y a aussi d'injustices à rendre le betteravier et le spéculateur responsables de la hausse du sucre, qu'à imputer au cultivateur et au boulangier la hausse du pain.

Qu'attend-on pour dénoncer à l'opinion publique les vrais coupables?

P. DELCOURT,

Conseiller général du Nord.

Des bruits suivant lesquels certaine déléguée se serait produite entre les chaudières allées et dans la possibilité de négociations entre la France, la Belgique et l'Allemagne, ont eu pour conséquence immédiate un raffermissement des changes.

Des achats considérables de francs ont eu lieu au lendemain de la conférence de Bruxelles, et la livre sterling, qui était encore il y a huit jours à 77 fr. 91, était tombée vendredi à 73 fr. 10.

Person ne conjecture de plus une amélioration de la situation économique?

Il est encore prématuré de le pronostiquer.

P. D.



— Ce pauvre Maclain: il est marié?
— Non, il vient de se marier avec une femme pauvre, une intellectuelle!
— Le malheureux, comme il doit mal manger!

LA QUESTION SUCRIÈRE

L'interpellation sur les sucres doit avoir lieu à la Chambre aujourd'hui vendredi et le sucre ne diminue pas.

Nous publions ci-après l'ordre du jour que Léon ESCOFFIER, BARTHE et INGHELS, députés ont adopté.

Léon ESCOFFIER est chargé de la défendre:

« La Chambre des Députés,

« Considérant que le sucre, denrée de première nécessité, a atteint dans notre pays des hauts prix, alors qu'il continue à être offert à un prix inférieur de 40 % en Belgique;

« Que la spéculation a pu être encouragée par de fausses nouvelles et que son immoralité est accusée par le fait même que le produit de production de betteraves ne dépasse pas, dans l'état actuel de la dépréciation de notre monnaie, quatre fois le prix d'avant-guerre, alors que celui des intermédiaires atteint 30 et 50 fois leur bénéfice de 1913;

« INVITE LE GOUVERNEMENT,

« 1° A réprimer la spéculation avec toute la sévérité que réclament l'importance et les conséquences des spéculations qui ont été infligées aux masses laborieuses de ce pays, sur une denrée de première nécessité;

« 2° A la prévenir, désormais, en moralisant les contrats qui sont en voie d'être passés, pour la production campagne, entre les planteurs de betteraves et les fabricants de sucre, et qui doivent porter sur les douze mois de la campagne et non sur les trois premiers mois;

« 3° A saisir le Parlement des dispositions à prendre afin que les contrats passés pour la campagne en cours soient révisés dans le but de réserver aux planteurs de betteraves leur part légitime de profits de fabricants de sucre;

« 4° A préconiser et à favoriser, par tous moyens, l'organisation de sociétés coopératives, parmi les planteurs de betteraves, de manière à réserver le maximum de profit et d'encouragement aux véritables producteurs, seuls capables d'accroître et la quantité de produits offerts aux consommateurs;

« 5° A prendre, enfin, toutes mesures nécessaires pour assurer le ramassage du sucre en sucre, à un prix abordable pour les petites bourses. La restriction de cette denrée indispensable pourrait avoir des conséquences déplorables pour l'activité et la santé de la population. »

« Je suis l'assassin de M. Steinmann »

Cet aveu fut trouvé sur un cadavre mais Phœnix-Park n'a pas livré son secret

Bruxelles, 22. — Mercredi matin, a été découvert, dans un bois voisin de Vilvorde, le cadavre d'un inconnu, dans les poches duquel on a découvert un billet portant ces mots: « Je suis l'assassin de M. Steinmann. J'ai touché trois mille cinq cents francs pour le tuer ».

La mort tragique d'un cantonnier octogénaire près d'Arras

Hier matin, vers 6 h. 30, M. A. Chirat, 79 ans, cantonnier rural, à Saint-Laurent-Bianzy, quittait le baraquement où il habitait avec son genre, M. Cuvillier, également cantonnier, pour se rendre à son travail.

Il suivait la voie ferrée, lorsqu'arrivé aux « Anguilles », à la bifurcation des deux lignes de Lens à Douai, il voulut éviter un train arrivant de Douai et ne l'ayant pas vu venir, alla se jeter sous la locomotive d'un autre train venant de Lens.

L'infortuné vieillard fut la tête broyée et les jambes sectionnées. Ses tristes restes ont été transportés à son domicile.

Le franc revient au cours d'il y a deux mois

Il a gagné ces jours derniers plus de dix pour cent

La baisse des changes se maintient. Avant-hier, le livre terminait sur 69,89 et le dollar sur 14,92; jeudi, le livre cédait à 69,89 et le dollar à 14,90; soit une reprise très légère.

En quelques jours, le cours de la livre et du dollar ont donc baissé de plus de 10 %. Les causes principales de cette détente doivent être recherchées dans le redressement économique de la France et aussi dans les anticipations de la spéculation qui table sur le succès de la politique étrangère française.

Un mineur d'Auchy-lez-La Bassée a été déshabillé par un obus

M. Delmarre Daniel, mineur, 32 ans, était allé chercher une tôle sur un terrain servant à la destruction des engins de guerre, à Auchy-lez-La Bassée.

Avec un marteau qu'il avait emprunté, il commist l'imprudence folle de couper la ceinture d'un obus de 75 chargé de 50 kilos de mélinite.

Une formidable explosion retentit. Des personnes qui se trouvaient dans les champs accoururent aussitôt et retrouvèrent le corps de Delmarre horriblement déshabillé.

Le malheureux était marié et père d'un enfant.

Un déraillement près de Bruxelles

UN TUE, HUIT BLESSÉS

Bruxelles, 22 (De notre correspondant particulier). — Mercredi, à midi, un terrible accident s'est produit à 300 mètres environ de la gare de Roux.

Un train de voyageurs qui devait s'arrêter à la gare de Roux a déraillé et plusieurs voyageurs se sont trouvés les uns sur les autres. Des secours furent immédiatement organisés et au bout d'une demi-heure on parvint à retirer les victimes parmi lesquelles M. Maurice Barlet, 35 ans, père d'un enfant, qui ne tarda pas à expirer. Les autres victimes portèrent des plaies sur tout le corps: les unes ont été reconduites à domicile, les autres ont été transportées dans les hôpitaux.

A NOS LECTRICES

Un des romanciers les plus aimés de notre grand public vient de terminer une œuvre

passionnante et inédite

LA MANGEUSE DE CŒURS

qu'il a écrite spécialement pour nos Lectrices, sous le pseudonyme de JEAN DEMAIS

C'est après demain DIMANCHE 25 MARS que nous commencerons à publier

LES OPPRIMÉS

le superbe roman d'amours tragiques, écrit par Ferri-Pisani et qui est l'adaptation littéraire du remarquable film édité par la Paramount

Brumeux le matin. Nuageux et très nuageux avec quelques ondées orageuses. Température minimum 6°.